

Le crédit d'impôt audiovisuel, vu depuis le bureau du directeur de production

539 millions d'euros de dépense fiscale en 2025. Entre 15 et 25 % de chaque budget de production. Et pourtant, sur la plupart des productions, le directeur de production ne maîtrise pas le crédit d'impôt. Parce que personne ne le lui a jamais expliqué depuis son poste de travail.

Quand j'ai commencé à faire de la direction de production, le crédit d'impôt audiovisuel n'existait pas. Le CIC est arrivé en 2004, le CIA en 2005. J'ai appris à les intégrer dans mes budgets dès le départ, production après production, en voyant autour de moi les erreurs que commettaient ceux qui n'avaient pas pris le temps de comprendre le dispositif.

La première chose que j'ai comprise, c'est que le crédit d'impôt n'est pas un sujet de comptable. C'est un sujet de directeur de production ou de producteur.

L'expert-comptable intervient après. Il certifie les comptes, il vérifie les totaux, il signe le coût définitif pour le CNC ou pour le fisc. Mais à ce stade, tout est joué. Les décisions qui déterminent le montant du crédit d'impôt ont été prises des mois plus tôt — au moment où le directeur de production a construit son budget, choisi ses prestataires, négocié les conditions de tournage.

Les erreurs que je vois le plus souvent

En vingt-sept ans de direction de production et après avoir formé près de 300 professionnels du secteur, j'ai vu les mêmes erreurs revenir encore et encore.

La plus fréquente : inclure dans l'assiette des dépenses qui ne sont pas éligibles. La frontière entre ce qui passe et ce qui ne passe pas n'est écrite nulle part de façon simple. Résultat : le CI est surestimé, la banque avance sur cette base — et à la clôture, il faut rembourser la différence sur fonds propres. Sur un long métrage à 7 millions d'euros, la perte peut aller de quelques dizaines de

milliers d'euros à plusieurs centaines dans les cas les plus graves.

La deuxième : appliquer le mauvais plafond. Le crédit d'impôt audiovisuel est soumis à un système de plafonnement que presque tout le monde calcule mal la première fois. Se tromper, c'est perdre des dizaines de milliers d'euros sans s'en rendre compte.

La troisième : rater un délai qui ne pardonne pas. Il existe un délai de forclusion absolu après lequel le crédit d'impôt est perdu en totalité. Pas réduit. Perdu. J'ai vu des productions perdre plusieurs centaines de milliers d'euros pour un dossier déposé une semaine trop tard.

La quatrième : dépasser un plafond d'aides publiques sans s'en apercevoir. Le crédit d'impôt n'est pas forcément le seul financement public d'un film. Quand on additionne toutes les aides, il y a un seuil à ne pas franchir — et la sanction est automatique.

La cinquième : délocaliser la post-production pour économiser sur le devis, sans mesurer l'impact sur le CI. L'économie apparente peut coûter plus cher que ce qu'elle rapporte.

La sixième : ne pas suivre les dépenses éligibles en cours de production. Sans suivi précis, le directeur de production découvre l'écart entre le prévisionnel et le réel au moment où il est trop tard pour corriger.

Pourquoi personne ne vous l'a appris

Ce qui me frappe depuis vingt ans, c'est que les formations qui existent sur le crédit d'impôt sont toutes construites depuis le même angle : celui du comptable ou du fiscaliste. Elles expliquent l'article 220 sexies du CGI, les conditions d'éligibilité, les taux. C'est utile. Mais ça ne répond pas à la question que se pose le directeur de production le lundi matin devant son budget : est-ce que ce poste est éligible ? Est-ce que mon plan de financement tient avec ce montant de CI ? Est-ce que la banque ou l'établissement financier va suivre ?

Le directeur de production n'a pas besoin de connaître le droit fiscal. Il a besoin de savoir piloter le crédit d'impôt dans son budget, de l'agrément provisoire à l'agrément définitif, en anticipant les pièges et en sécurisant le préfinancement.

C'est une compétence opérationnelle, pas une compétence comptable. Et c'est pour ça qu'elle doit être enseignée par quelqu'un qui la pratique — pas par quelqu'un qui la vérifie après coup.

Ce que je vois changer chez les professionnels que je forme

Le changement le plus visible, c'est la confiance. Avant la formation, le directeur de production traite le crédit d'impôt comme une boîte noire : il recopie un chiffre donné par le comptable, il espère que c'est juste, il croise les doigts à l'agrément définitif. Après, il est capable de calculer lui-même, de challenger le chiffre du comptable, de repérer une erreur dans l'assiette avant qu'elle ne se transforme en dette.

Le deuxième changement, c'est l'anticipation. Un directeur de production qui maîtrise le CI prend de meilleures décisions en cours de production : il sait que telle dépense est éligible et telle autre ne l'est pas, il ajuste en temps réel, il rend fiable le calcul sur lequel repose le préfinancement bancaire. Il ne découvre pas le problème à la clôture.

Le troisième, c'est le dialogue avec le producteur. Quand le directeur de production peut expliquer pourquoi le CI sera de tel montant et pas de tel autre, en montrant les calculs, le producteur prend de meilleures décisions de financement. Le plan de financement repose sur un chiffre solide, pas sur une estimation approximative.

Ce que ça représente concrètement

En 2025, sur les productions que j'ai accompagnées, pas un seul euro de crédit d'impôt n'a dû être remboursé à la banque. Le calcul initial correspondait au calcul définitif. Ça paraît simple — mais c'est exactement ce qui ne se passe pas quand personne dans l'équipe ne maîtrise le dispositif. Un CI surestimé de 15 % sur un budget de 7 millions d'euros, c'est plus de 150 000 euros que la production doit rembourser à la banque sur ses fonds propres à la clôture. Pas en théorie. En trésorerie réelle.

C'est un de mes plus grands plaisirs de directrice de production : savoir que le plan de financement tient debout parce que le CI a été calculé correctement dès le départ.

Piloter, pas calculer

Le crédit d'impôt n'est pas un formulaire à remplir en fin de production. C'est un levier financier qui se pilote du premier jour au dernier. Et le seul professionnel en position de le piloter, c'est le directeur de production — à condition qu'on lui ait donné les outils.

C'est exactement ce que nous faisons chez DIRPROD FORMATIONS.

Myriam Marin-Célibert — Directrice de production — Formatrice DIRPROD FORMATIONS

→ Formation « Crédits d'impôt cinéma et audiovisuel — Maîtrise opérationnelle » — Programme complet et inscription